



TRAVAILLER À L'AP-HP : LES +



Travailler à l'AP-HP ouvre un certain nombre de droits et avantages, souvent mal connus. Certains sont communs à la fonction publique hospitalière en Île-de-France, et d'autres spécifiques à l'AP-HP. Les avantages spécifiques à l'AP-HP sont identifiés ci-dessous par la référence (en caractères de couleur rouge) «  **spécificité AP-HP** » .

LA RÉMUNÉRATION

Plusieurs éléments variables complètent le traitement de base des fonctionnaires et agents publics, en fonction des métiers, du temps de travail ou des situations familiales.

Une prime de service pour les stagiaires et les titulaires

Une prime de service est versée dès l'année de la stagiérisation

 **spécificité AP-HP**

- elle représente environ un mois de salaire, versée en deux fois (juin et décembre)
- pour un IDE en première année d'exercice : 7,5% du salaire de base, soit 1 856€ brut annuel

Un complément de traitement indiciaire **pour tous les agents** depuis le 1er décembre 2020 d'un montant mensuel de 241 € brut.

Des heures supplémentaires pour tous les métiers en tension

- rémunérées 50% de plus que les heures normales dans le cadre d'une contractualisation « Heures supplémentaires Ségur »
- leur paiement est défiscalisé : le montant augmente donc directement le salaire net, hors prélèvement à la source
- elles ne sont plus plafonnées, pour les personnels paramédicaux, et peuvent donc dépasser 15h par mois

Des primes spécifiques qui reconnaissent des conditions d'exercice particulières pour certains métiers

- prime mensuelle de 118€ brut pour tous les professionnels exerçant dans les SAU, cumulable avec l'indemnité dite « d'insalubrité » qui peut s'élever à 56€ nets par mois, pour 20 jours travaillés
- prime de soins critiques de 118€ brut pour tous les professionnels exerçant en soins critiques
- prime mensuelle de 180€ brut par mois pour les IADE
- indemnité NBI de 61€ brut par mois pour les masseurs-kinésithérapeutes et MERM
- indemnité NBI de 47€ brut par mois en USLD et de 61€ en bloc, néonatalogie et dialyse pour les IDE
- prime « grand âge » de 118€ pour les AS exerçant dans les EHPAD et les services de gériatrie
- prime d'attractivité de 940€ brut pour les infirmiers, MERM, IADE et aides-soignants travaillant à Paris et en petite couronne dont le traitement net annuel est inférieur à 27 456 € (valeur 2017)

La prime de coopération entre professionnels de santé pour les professionnels paramédicaux

- 100€ bruts mensuels, versés depuis octobre 2019
- pour tout professionnel de santé exerçant à titre de délégué dans le cadre d'un protocole de coopération, conclu avec un déléguant médical : de nombreux professionnels, notamment infirmiers, pourront en bénéficier

Le supplément familial de traitement pour les parents à partir de 1 enfant à charge

- selon le traitement de base : entre 73€ et 111€ par mois pour 2 enfants, entre 183 € et 283 € pour 3 enfants...
- jusqu'au 20ème anniversaire de l'enfant
- cumulable avec les allocations familiales, mais versé à un seul des deux parents pour les couples de fonctionnaires

L'indemnité de résidence pour tous

- 3% du salaire de base versé mensuellement avec un minimum de 44 € bruts mensuels

La « demi-part » ouvrière pour les stagiaires et les titulaires

☑ spécificité AP-HP

- 3% du salaire de base versé en deux fois (décembre et juin) avec un minimum de 595 € brut annuels

Le tutorat rémunéré pour les soignants

📄 spécificité AP-HP

- Le tutorat rémunéré pour les IDE, Sages-femmes et PPH : 190 € brut mensuel (172€ net)
- 54€ par semaine de stage pour les professionnels MK - MERM - IADE et IBODE encadrant un stagiaire d'une école de l'AP-HP

📄 L'AIDE À L'INSTALLATION ET LE LOGEMENT

Parce que se loger en région parisienne peut s'avérer complexe et coûteux, l'AP-HP propose des aides à ses agents. C'est notamment grâce à ces aides que l'AP-HP peut proposer des avantages supérieurs à la plupart des autres hôpitaux.

La prime d'installation pour les nouveaux stagiaires et titulaires

- 1 977 € net versés au cours de la première année de stage
- pour une 1ère installation en Île-de-France (professionnels en 1ère prise de poste ou arrivant en Île-de-France)

L'aide à l'installation pour tous (hors CDD)

📄 spécificité AP-HP

- une aide de 700 à 1 000€ versée par l'AGOSPAP, sous condition de ressources
- elle permet de financer des dépenses individuelles d'installation : le 1er mois de loyer, les frais d'agence, le dépôt de garantie, les frais de déménagement ...

LOC'APPART JEUNES : des logements temporaires pour les jeunes professionnels IDE, masseurs-kinésithérapeutes ou MERM

📄 spécificité AP-HP

Pour faciliter l'installation des professionnels en Île-de-France lors de leur première mise en stage, l'AP-HP met à disposition des logements temporaires aux loyers très avantageux.

- **Qui peut en bénéficier ?**

Tous les jeunes professionnels de l'AP-HP exerçant en tant qu'infirmier, préparateur en pharmacie hospitalière, manipulateur en électroradiologie ou sage-femme peuvent formuler une demande de logement lors de leur première mise en stage.

- **Quelles sont les caractéristiques de ces logements ?**

Ces studios ou chambres en colocation, au sein du parc de l'AP-HP ou en résidence pour jeunes professionnels, sont tous situés à proximité des hôpitaux, à Paris ou en petite couronne, pour un loyer mensuel compris entre 300€ et 600€. Ils sont mis à disposition pour une durée d'un an.

- **Comment en faire la demande ?**

Une fois recruté, vous pouvez déposer un dossier de candidature auprès de votre cadre recruteur ou de la Direction des Ressources Humaines de votre hôpital. Si votre dossier est retenu, l'Agence Logement de l'AP-HP prendra contact avec vous pour vous faire part des logements disponibles.

- **Que se passe-t-il une fois le contrat de location arrivé à échéance ?**

Ces logements sont mis à disposition temporairement. Une fois les 12 mois écoulés, vous avez la possibilité de renouveler le contrat par période d'un mois, le temps de trouver un logement dans le parc privé.

Vous pouvez également déposer un dossier de candidature dans le cadre du dispositif Loc'APpart Pro.

LOC'APPART PRO : des logements pour les professionnels exerçant un métier en tension pour les professionnels exerçant un métier en tension

📄 spécificité AP-HP

Ces logements aux loyers plafonnés permettent d'accompagner les professionnels exerçant un métier en tension qui n'arriveraient pas à se loger dans le parc privé et dont les ressources ne leur permettent pas par ailleurs d'être éligibles au logement social.

- **Qui peut en bénéficier ?**

Tous les professionnels de l'AP-HP, qu'ils soient titulaires ou contractuels en CDI, exerçant en tant qu'infirmier, infirmier spécialisé

(IADE, IBODE, puériculteur), préparateur en pharmacie hospitalière, manipulateur en électroradiologie médicale, sage-femme ou cadre de santé peuvent formuler une demande de logement dans le cadre de ce dispositif.

- **Quelles sont les caractéristiques de ces logements ?**

Toutes les typologies d'appartements sont proposées pour répondre aux besoins de chacun. Ces logements aux loyers plafonnés (à partir de 11€/ m²) sont issus du parc de l'AP-HP ou de partenariats et situés à proximité des hôpitaux, à Paris ou en petite couronne.

Renouvelables, les contrats de location intègrent une clause de fonction, c'est-à-dire que le bail est lié à l'exercice professionnel à l'AP-HP: si vous quittez votre poste, vous devrez alors quitter votre logement.

- **Comment en faire la demande ?**

Vous pouvez déposer un dossier de candidature auprès de la Direction des Ressources Humaines de votre hôpital. Si votre dossier est retenu, l'Agence Logement de l'AP-HP prendra contact avec vous pour vous faire part des logements disponibles. Le délai d'attente est d'environ trois mois.

LES AVANTAGES SOCIAUX

Des places de crèches

spécificité AP-HP

- 3 500 places à l'AP-HP, sur le lieu de travail des agents (ou à proximité)
- une amplitude horaire élargie pour répondre aux besoins des professionnels (6h30 - 21h30)
- une tarification conforme aux tarifs CAF nationaux

Des chèques emploi-service (CESU) AP-HP pour les frais de garde pour tous (hors CDD)

spécificité AP-HP

- moyen de paiement intégralement subventionné par l'AP-HP qui permet de régler les frais de garde de ses enfants jusqu'à 11 ans, à domicile ou à l'extérieur
- versés sous forme d'aide de l'AGOSPAP (entre 125€ et 700€ annuels), dont le montant est déterminé en fonction du quotient familial

Une offre sociale et loisirs conséquente à l'AGOSPAP (budget de 20,6M€) pour tous (hors CDD)

spécificité AP-HP

- 400 000 billets de loisirs subventionnés (places de cinéma à 5€, expositions, spectacles, abonnements sportifs...)
- 5 300 séjours enfants et jeunes et 13 000 départs en vacances subventionnés
- prestations sociales (aides exceptionnelles, allocation de naissance, prêts divers...), arbre de Noël

Prise en charge des soins médicaux pour les stagiaires et titulaires

spécificité AP-HP

- gratuité des soins médicaux et des produits pharmaceutiques dispensés en ville ou au sein des hôpitaux de l'AP-HP
- tarifs de cotisation avantageux pour l'adhésion aux mutuelles MNH et Complémentaire Ville de Paris

✓ L'ACCÈS À LA FORMATION

Travailler à l'AP-HP, c'est accéder à une offre de formation initiale et continue conséquente. L'AP-HP consacre plus de 75 millions d'euros par an (3,2% de la masse salariale) à la formation : c'est beaucoup plus que l'obligation légale (2,7%).

Le plus grand centre de formation paramédicale d'Europe

📌 **spécificité AP-HP**

- 16 IFSI et 11 écoles spécialisées (cadres, manipulateurs en électroradiologie médicale, IADE, IBODE, masseurs-kinésithérapeutes, ARM ...)
- seul centre de formation habilité à former les IBODE franciliens aux actes exclusifs

Un accès privilégié à la promotion professionnelle pour tous (y compris les CDD)

📌 **spécificité AP-HP**

- l'AP-HP finance chaque année les salaires et les formations à des grades supérieurs de 500 nouveaux professionnels

Un accès à une offre conséquente de formation continue pour tous

📌 **spécificité AP-HP**

- 65% des agents suivent une formation chaque année (soit 135 000 journées de formation)
- 88% des IDE partent chaque année en formation

📌 L'ACCÈS À DE NOUVEAUX METIERS ET À LA RECHERCHE PARAMÉDICALE

Un accès privilégié aux nouveaux modes d'exercice IDE

📌 **spécificité AP-HP**

- le recours aux protocoles de coopération entre médecins et paramédicaux, désormais déployés dans plus de 35 équipes
- le développement des Infirmiers de Pratique Avancée, avec 60 départs en formation (grade master) financés en 2019,
- plus de 200 IDE de Coordination, qui gèrent le parcours de soins des patients, entre équipes et structures

L'intégration dans les activités de recherche de l'AP-HP, 1er centre européen de recherche

☑ spécificité AP-HP

- 15% des Programmes Hospitaliers de Recherche infirmière et paramédicale en France sont issus de l'AP-HP, cinq doctorats de paramédicaux sont détachés à temps plein pendant trois ans